

# COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 AVRIL 2018

**Présents :** Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, ANDRE Stéphane, CURVAT Jean-Michel, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, RYSER Maryse, Mrs VIEIRA DA SILVA Agostinho et ZANARDI Didier.

**Absents excusés :** Mmes PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie, Mrs ANGELOZ Patrice et CURVAT Jean-Michel. Ce dernier est absent en début de séance.

Ouverture de la séance à 19h30. Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Agnès GREMAUD.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **2018-018 – CONVENTION DE GESTION AVEC HAUT-BUGEY AGGLOMERATION POUR L'EXERCICE DES COMPETENCES « EAU » ET « ASSAINISSEMENT » :**

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement à Haut-Bugey Agglomération, et afin d'assurer la continuité du service public, il convient de signer une convention de gestion précisant les conditions d'exercice, à titre transitoire, par la commune de missions relevant de compétences communautaires.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui définit les modalités d'organisation des missions, patrimoniales, financières, comptables et budgétaires et les responsabilités des parties.

Il indique que la convention entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, qu'elle aura une durée d'un an renouvelable une fois de manière expresse pour la même durée.

La convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion des services de l'eau et de l'assainissement.

#### Compétence eau potable :

##### *. Ouvrages concernés :*

- . Surpresseur de Champ Broux
- . Réseau de distribution d'eau potable (10.8 km)

#### Compétence assainissement :

##### *. Ouvrages concernés :*

- . Poste de relèvement de la ZA en Faurianne
- . Réseau de collecte des eaux usées (5.3 km)
- . Réseau et grilles d'eaux pluviales (5.9 km)

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les termes de la convention de gestion pour l'exercice des compétences eau et assainissement à intervenir avec Haut-Bugey Agglomération.

### **2018-019 – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SARL COUPAT GLOBAL SERVICES A MONTREAL LA CLUSE :**

Le territoire de la commune est compris dans le rayon d'affichage de l'enquête publique concernant la régularisation d'une demande d'autorisation présentée par la SARL COUPAT GLOBAL SERVICES en vue d'exploiter une installation de transit de déchets dangereux et non dangereux à Montréal La Cluse.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal de Béard-Géovreissiat doit formuler un avis sur ce dossier.

Monsieur COMTET indique que le dossier d'enquête publique comporte notamment une étude d'impact et l'information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale.

La demande de régularisation de l'autorisation d'exploiter est déposée pour l'exploitation d'une plateforme de :

. Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux, non inertes (déchets industriels, papiers, cartons, bois, ferraille, etc.)

. Transit de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses (boues de peinture, solides souillés, etc.)

Le dossier a pour objet de décrire le site afin d'en apprécier l'impact sur l'environnement. Il comprend :

. Une étude d'impact, une étude de dangers et une notice d'hygiène et sécurité.

. Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers.

Le résumé non technique présente de façon condensée et accessible les éléments essentiels du dossier.

Monsieur le Maire présente le projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, regrette l'absence d'avis exprès et d'observations de l'autorité environnementale.

Il souhaite que des mesures compensatoires et réparatrices soient prévues en cas de sinistres ou de manquements aux règles énoncées. Il rappelle l'existence, à moins de 2 kms, du captage en eau potable de la Croix Chalon, et demande de veiller à ce que tout risque de pollution de l'eau souterraine soit écarté.

Monsieur Jean-Michel CURVAT arrive et s'installe en séance à 20h45.

### **2018-020 – HAUT-BUGEY AGGLOMERATION – REFLEXION POUR LA PRATIQUE DE MOBILITES ALTERNATIVES :**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre d'une étude sur la mobilité, Haut-Bugey Agglomération avec le concours de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC01), réfléchit sur la pratique des mobilités alternatives, telles que le covoiturage ou l'autostop sécurisé.

Haut-Bugey Agglomération souhaite que les élus du Haut-Bugey, par la connaissance qu'ils ont de leur territoire, soient associés à cette réflexion et propose aux communes de participer à cette démarche par la désignation d'une personne référente pour cette étude.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la commune de Béard-Géovreissiat soit associée à cette réflexion et désigne Monsieur Didier ZANARDI, Conseiller Municipal et volontaire, pour participer à cette démarche.

### **2018-021 – PROPOSITION D'ACQUISITION DES TERRAINS CADASTRÉS AB 336 – AB184 et AB 185 CHEMIN DE BRETONNE/RUE DU LAVOIR :**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition des parcelles AB 336 de 1466 m<sup>2</sup> en zone NC et AB 184 et 185 de 31m<sup>2</sup> et 78 m<sup>2</sup> attenantes en zone UA en vue de la réalisation d'un parking et d'un chemin pour l'accès au cimetière et à l'église de Géovreissiat.

Suite aux discussions engagées avec le propriétaire, et après avis du Domaine reçu le 3 avril 2018, Monsieur le Maire propose de fixer l'offre de la commune à 8 000 € pour l'acquisition des trois parcelles d'une surface totale de 1 575 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'offre de 8 000 € pour l'acquisition de ces terrains.

### **2018-021 - PROPOSITION DE CESSION DE TERRAINS DE LA ZA SOUS GRAND CHAMP :**

Monsieur le Maire informe que la société BAB cesse totalement son activité dans la ZA Sous Grand et qu'elle cède ses parcelles à la SCI, propriétaire de RONADIS.

Il indique que la SCI souhaite également acquérir la parcelle communale AD 53 d'une surface de 238 m<sup>2</sup> au Nord/Ouest de la zone et une partie de la parcelle AD81 constituant la voirie d'accès pour une surface de 351 m<sup>2</sup> afin de disposer d'un seul tenant et réaliser un passage entre les parcelles AD75 et AD95. Monsieur COMTET ajoute que cette cession sera possible après accord du 3ème co-loti.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession de ces terrains et fixe à 25 € le m<sup>2</sup>, le prix de vente, valeur vénale pratiquée pour les zones économiques sur le territoire de Haut-Bugey Agglomération, soit une cession totale 589 m<sup>2</sup> pour un montant de 14 725 €.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

. **Travaux d'aménagement de la traversée de Béard** : Monsieur COMTET communique l'état d'avancement des travaux et indique que suite à la suppression de l'arrêt de bus et du cheminement piéton sur l'accotement ouest, une partie de la barrière prévue à cet emplacement sera déplacée, environ 10 ml, pour être installée à droite dans la montée de la rue de la Croix, avant les glissières de sécurité. Les travaux se poursuivent normalement et devraient s'achever début juin.

. Concernant la voirie, Monsieur Stéphane ANDRÉ signale que des trous sont en formation près des coussins berlinois au bas de la Route de Géovreissiat. Monsieur COMTET en prend note et verra avec les services techniques de la commune pour une réfection dans les meilleurs délais.

Madame Marie-Agnès GREMAUD signale que la plaque de la chambre télécom sur la D18 vers la rue du Four claque au passage des véhicules. Monsieur COMTET indique qu'il se rapproche des services techniques et de l'entreprise SOBECA pour trouver une solution en vue de diminuer ces nuisances.

. **Déploiement de la fibre optique** : Monsieur COMTET communique une information du SIEA qui précise que les travaux de déploiement de la fibre optique sur le territoire communal seront réalisés avant la fin de l'année avec la création de 250 lignes raccordables. Cette opération nécessite la pose de 12 nouveaux poteaux. L'ouverture du service pourrait se faire au cours du premier semestre 2019. Monsieur COMTET indique toutefois le risque de ne pas pouvoir alimenter le haut du village de Géovreissiat si un accord n'est pas trouvé entre le SIEA et un propriétaire qui n'accepte pas le passage du câble au-dessus de sa propriété.

**Assemblée Générale du Comité Départemental de Fleurissement le 28 avril 2018 à Polliat** : La commune ne sera pas présente.

**Aire de jeux rue du Pallatée** : le Conseil Municipal souhaite l'installation de 2 bancs dans l'espace vert à l'extérieur de l'aire de jeux.

**Prochain Conseil Municipal : lundi 28 mai 2018 à 19h30.**

Monsieur le Maire lève la séance à 22h.